

FICHE 4 : EVALUATION - REUSSITE/ECHEC D'UNE UE

Réussite d'une UE = réussite de TOUTES les compétences

Le point 4 de la fiche pédagogique (point 5 du dossier pédagogique) reprend les capacités terminales (dénommés maintenant **acquis d'apprentissage - AA**), c'est-à-dire les savoirs et savoir-faire que l'étudiant doit prouver lors de l'évaluation. Ces AA peuvent prendre diverses formes : théorie, pratique, travail de synthèse, ... Le chargé de cours DOIT s'y tenir : il doit évaluer **TOUS LES AA** repris, mais pas plus. Par contre, sauf instruction précise, il a la liberté d'organisation de son évaluation, dont il doit mentionner le schéma dans la fiche pédagogique (points 6 & 7).

Système d'évaluation

Il existe 4 types d'évaluations :

- ✓ **Continue** : pendant le cours (par exemple, en bureautique, le professeur vérifie que chacun sort correctement de sa session de travail ou imprime sans problème ses documents) ;
- ✓ **Formative** : il s'agit d'une « interro » non comptabilisée, destinée à montrer à l'étudiant où il se situe par rapport aux exigences du chargé de cours, ses éventuelles lacunes, les remèdes à y apporter ;
- ✓ **Sommative** : « interro » ou travail côté, qui porte sur un ou plusieurs AA ;
- ✓ **Finale** : c'est l'examen, écrit, oral, ou les deux

En principe, **l'examen final** porte sur TOUS les AA. Toutefois, le chargé de cours peut dispenser de certains AA qui auraient été réussis lors d'une **évaluation SOMMATIVE**. Quelques AA peuvent faire l'objet d'une **évaluation continue**. Lorsqu'un travail préparatoire est demandé en vue de l'examen final, il est considéré comme une **évaluation sommative**. La non remise du travail entraîne l'ajournement en 1^{ère} session, le refus en 2^{de} session.

UE à plusieurs cours

Lorsque l'UE ne comporte qu'un cours, les choses sont simples. Par contre, lorsque l'UE comporte plusieurs cours :

- ✓ Soit chaque professeur évalue sa matière (c'est le cas lorsque les AA visent la matière en particulier) ;
- ✓ Soit une **épreuve commune est organisée** pour toutes ou quelques activités d'enseignement ; ce sera le cas lorsque les matières sont bien imbriquées ; souvent, un travail préparatoire sera indispensable.

Echec & report de cote

Dès qu'une compétence (AA) n'est pas réussie, l'étudiant est en échec.

- ✓ En 1^{ère} session : le conseil des études décide quelle(s) compétence(s) doivent être représentées ;
- ✓ En 2^{de} session, le conseil des études prononce le refus ; l'étudiant est invité à recommencer l'UE.
- ✓ TOUTEFOIS, lorsque l'UE comporte plusieurs cours, il peut obtenir pour les cours réussis un report de cote, SOUS CERTAINES CONDITIONS STRICTES.

Marc Fiévet
Directeur